

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 08 AVRIL 2024
Délibération n° DE_2024_026

Le huit avril deux mille vingt-quatre, à 20 heures 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie de BOURDEAUX, salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur DIDIER, Maire.

Présents : DIDIER Thierry, PEYSSON Catherine, BELLE Michaël, BRUN Mireille, BOMPARD Jocelyne, HERMANT Marie-Odile, LEYMAN Robert, SIMOND Bruno, TERROT Stéphanie, VANDERNOOT Noémie.

Absents excusés : DESSUS Jean-François (retard), ARNEPHY Delphine (pouvoir à VANDERNOOT Noémie), MASNATA Mallauray (pour à DESSUS Jean-François).

Absents : TURC Jack

Secrétaire de séance : HERMANT Marie-Odile

OBJET : Conventions avec ADTIM FTTH relatives au pré-raccordement au réseau public de Fibre Optique Ardèche Drôme Numérique.

Le Maire présente au Conseil Municipal 2 conventions proposées par ADTIM relatives au pré-raccordement au réseau public de Fibre Optique Ardèche Drôme Numérique

Le Maire explique que le Syndicat mixte ADN (Ardèche Drôme Numérique) porte la politique publique d'aménagement numérique du territoire bi-départemental de l'Ardèche et de la Drôme. Il pilote le projet de déploiement de la Fibre à la Maison (FTTH). Le syndicat ADN a confié à la société ADTIM FTTH le déploiement du réseau en domaine privatif. Pour poser le câblage en fibres optiques, il est nécessaire de signer une convention avec les propriétaires ou syndic.

Les 2 conventions reçues concernent l'immeuble de la Recluse et l'immeuble du CRIC.

Le Conseil Municipal avec 13 voix POUR :

AUTORISE le Maire à signer toutes conventions d'installation, de gestion, d'entretien et de remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique avec ADTIM FTTH concernant les biens de la commune de Bourdeaux.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Thierry DIDIER

